

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3

3 janvier 2011

### SOMMAIRE

Agoranet Holding S.A. ....	98	Hercules S.A. ....	104
C&E Holdings Luxembourg ....	106	H.P.A. S.A. ....	134
Cregstar Lux S.à.r.l. ....	139	IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A. ....	135
Eckmul ....	104	Imalo S.à r.l. ....	138
Eclat Investments S.A. ....	119	Immo-Ardenne s.à.r.l. ....	138
Elementae S.A. ....	119	Immobilière de l'Ouest ....	138
Elita S.à r.l. ....	119	Immo-Marnach Sàrl ....	138
Elita S.à r.l. ....	119	Infor Lux Finance Company ....	134
Eosint S.A. ....	119	Infor Lux Finance Company ....	137
Eosint S.A. ....	120	Inluxa Group ....	139
Eurocity 2 S.A. ....	122	Investitre S.A. Holding ....	139
Eurocity S.A. ....	120	Investitre S.A. Holding ....	139
Eurogest Benelux S.à.r.l. ....	122	Jamand International Sàrl ....	139
Eurogest Benelux S.à.r.l. ....	122	JAS Worldwide ....	144
Euro Opera S.à r.l. ....	111	JMW Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	144
Euroroll Hegelux GmbH ....	124	J.P.Morgan Multi-Manager Strategies Fund .....	138
Explor Holding ....	117	Lion/Big Catch Luxembourg 1 S.à r.l. ....	135
Extensity ....	103	Lion/Gem Lux 1 S.A. ....	126
Extensity ....	103	Lion/Gem Luxembourg 1 S.à r.l. ....	135
Fibre Finance S.A. ....	124	Lux GSCP 6 / GSOP Debt S.à r.l. ....	124
Field Point I-A RE 6 S.à r.l. ....	122	Luxworm ....	110
Fleurs Fr. Stemper Sàrl ....	124	Marni Finance S.A. ....	144
Fleurs Fr. Stemper Sàrl ....	125	Premicon S.à r.l. ....	144
Foncière de Bagan S.A. ....	120	Sinequanon S.C.A., SICAR ....	120
Freileitungsbau S.à r.l. ....	125	Smiths Finance Luxembourg S.à r.l. ....	127
GIOIA D.D. S.à r.l. ....	125	Venture & Capital Holding Inc. ....	135
Gordon Finance S.A. ....	126	W2007 Parallel Amelia S.à r.l. ....	103
Granimar Holding A.G. ....	126		
GTS Luxco S.à r.l. ....	126		

## **Agoranet Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.913.

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "AGORANET HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 72913, constituée par-devant Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 novembre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 90 du 27 janvier 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### *Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et modification subséquente de l'article afférents des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Suppression de toute référence au capital autorisé.

3. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.”.

4. Fixation de l'assemblée générale annuelle au deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures et modification de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.”.

#### 5. Refonte des statuts de la société.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le statut fiscal de la société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

A cet effet, l'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»):”.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.”.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer l'assemblée générale annuelle au deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures et de modifier l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.”

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

#### “ Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "AGORANET HOLIDNG S.A.", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

## Titre II. - Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

## Titre III. - Administration

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature

sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction d'une partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010157927/279.

(100182167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**W2007 Parallel Amelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 129.707.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1 novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.
- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- la démission de Gerardus Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010.
- La nomination avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Nicole Götz  
*Gérant*

Référence de publication: 2010159289/27.

(100182824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Extensity, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.859.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158008/10.

(100182786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Extensity, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.859.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158009/10.

(100182787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Eckmul, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 132.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 30 novembre 2010.  
Référence de publication: 2010158010/10.  
(100182563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**Hercules S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 8.510.

In the year two thousand ten, on the tenth day of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company HERCULES S.A. a société anonyme holding having its registered office at 2, avenue Charles, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed received on 21 May 1969, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 156 of 19 September 1969, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 8510.

The Articles of Incorporation of the company have been amended for the last time pursuant to a deed received on 5 April 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 391 of 22 October 1990.

The meeting is presided by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Alexia UHL, lawyer, residing professionally at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of Me Graham J. Wilson, barrister, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 11 Boulevard Royal, as liquidator and determination of his powers.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, that all the 18,442 shares representing the whole share capital of the Company in the amount of USD 50,000 are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

Me Graham J. WILSON, barrister, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 11 Boulevard Royal.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand and fifty Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 35,855.15.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF,

the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HERCULES S.A., une société anonyme holding ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 21 mai 1969, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 156 du 19 septembre 1969, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 8510.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 5 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 391 du 22 octobre 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de Me Graham J. Wilson, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 11 Boulevard Royal, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que toutes les 18.442 actions, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de USD 50.000, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Me Graham J. WILSON, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 11 Boulevard Royal.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinquante euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 35.855,15.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Alexia UHL, Sonia BOULARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158080/132.

(100182260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**C&E Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 645.994.953,60.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.895.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of C&E Holdings Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of an amount of USD 265,443,382.40 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 148.895 (the "Company").

There appeared

Information Services Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 595,200,634, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 145.294 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 1,955,240 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance of new shares with a nominal value of USD 135.76 each subject to the payment of a global share premium attached;
2. Subscription by Information Services Luxembourg S.à r.l. of the new shares with a nominal value of USD 135.76 each subject to the payment of a global share premium attached, by way of a contribution in kind consisting of interests it holds in Fidelity National Information Services C.V.;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 380,551,571.20 so as to raise it from its current amount of USD 265,443,382.40 to USD 645,994,953.60 by the issuance of 2,803,120 new shares (the "New Shares") with a nominal value of USD 135.76 subject to the payment of a global share premium attached of an amount of USD 14.72, the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind.

#### *Second resolution*

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to USD 14.72, by way of a contribution in kind consisting of part of its 90% interests in Fidelity National Information Services C.V. a limited partnership (commanditaire vennootschap) organized and entered into the laws of the Netherlands, with address Teleportboulevard 110, 1043 EJ Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce in Amsterdam, the Netherlands, with number 34216846 ("FNIS CV") representing 80% of the aggregate interests in FNIS CV for an amount of USD 380,551,585.92 (the "Contributed Interests").

#### *Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 380,551,571.20 by subscribing to the New Shares subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to USD 14.72, the whole being fully paid up by contributing the Contributed Interests.

#### *Evaluation*

The value of the Contributed Interests is set at USD 380,551,585.92.

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

#### *Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Contributed Interests;
- (ii) the Contributed Interests are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iii) the Contributed Interests are not the object of a dispute or claim;
- (iv) the Contributed Interests are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (v) FNIS C.V. is duly organized and validly existing under the laws of the Netherlands;
- (vi) to its knowledge FNIS C.V. is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (vii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Interests; and
- (viii) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Interests required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Contributed Interests to be valid anywhere and towards any third party.

*Managers' intervention:*

Thereupon intervened Michael L. Gravelle and Ricky Lynn Cox, acting as type A managers of the Company, together with Cédric Carnoye and Hugo Froment, acting as type B managers of the Company, each of them here represented by Ms. Rachel Uhl. Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Interests, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Declaration*

The notary declares that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Contributed Interests constituting the contributed asset has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

**"Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 645,994,953.60 (six hundred forty-five million nine hundred ninety-four thousand nine hundred fifty-three United States Dollars and sixty cents) divided into 4,758,360 (four million seven hundred fifty-eight thousand three hundred and sixty) shares with a nominal value of USD 135.76 (one hundred and thirty-five United States Dollars and seventy-six cents), each fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7.000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société C&E Holdings Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 265.443.382,40 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148.895 (la «Société»).

*A comparu*

Information Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 595.200.634 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.294 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 1.955.240 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 135,76 USD chacune moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée;
2. Souscription par Information Services Luxembourg S.à r.l. des nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 135,76 USD chacune moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée, par un apport en nature consistant en des parts d'intérêts qu'il détient dans Fidelity National Information Services C.V.;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 380.551.571,20 USD (trois cent quatre-vingt millions cinq cent cinquante et un mille cinq cent soixante et onze dollars américains et vingt cents) pour le porter de son montant actuel de 265.443.382,40 USD à 645.994.953,60 USD par l'émission de 2.803.120 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 135,76 USD chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 14,72 USD le tout devant être entièrement libéré par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 14,72 USD, par un apport en nature consistant en une partie des 90% des parts d'intérêts qu'il détient dans Fidelity National Information Services C.V. une «commanditaire vennotschap» constituée et existant valablement en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son adresse Teleportboulevard 110, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas ("FNIS C.V.") représentant 80% du montant total de parts d'intérêts dans FNIS CV et évaluées à 380.551.585,92 USD (les "Parts d'Intérêts Apportées").

#### *Intervention - Souscription- Paiement*

L'Associé Unique, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 380.551.571,20 USD en souscrivant à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 14,72 USD, le tout étant entièrement libérée par apport des Parts d'Intérêts Apportées.

#### *Evaluation*

La valeur des Parts d'Intérêts Apportées a été fixée à 380.551.585,92 USD.

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Mise en oeuvre effective de l'apport*

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) il est seul propriétaire de tous les droits, titres et intérêts attachés aux Parts d'Intérêts Apportées;
- (ii) les Parts d'Intérêts Apportées sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) les Parts d'Intérêts Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) les Parts d'Intérêts Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés; et
- (v) FNIS C.V. est dûment constituée et existe valablement en vertu des lois des Pays-Bas;
- (vi) à sa connaissance, FNIS C.V. ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (vii) tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts d'Intérêts Apportées; et
- (viii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts d'Intérêts Apportées requises en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

*Intervention des gérants*

Après quoi sont intervenus Michael L. Gravelle et Ricky Lynn Cox, agissant en leur qualité de gérants de type A de la Société, ainsi que Cédric Carnoye et Hugo Froment, agissant en leur qualité de gérants de type B de la Société, chacun représenté par Mme Rachel Uhl.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Parts d'Intérêts Apportées, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

*Déclaration*

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Parts d'Intérêts Apportées a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 645.994.953,60 (six cent quarante-cinq millions neuf cent quatre-vingt quatorze mille neuf cent cinquante-trois dollars américains et soixante cents) divisé en 4.758.360 (quatre millions sept cent cinquante-huit mille trois cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de 135,76 (cent trente-cinq dollars américains et soixante-seize cents) chacune, entièrement libérées. Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 7.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R.UHL, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 novembre 2010 Relation: LAC/2010/51949 Reçu soixante quinze euros (EUR 75)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010157962/209.

(100182839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**Luxworm, Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 145.629.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1.- "VALERES Project Developments NV", une société constituée et existant sous les lois belges, établie et ayant son siège social Frankrijklei, 105, B-2000 Anvers (Belgique), et

2.- "CAMARO S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 66, rue de Koerich à L-8437 Steinfort,

toutes deux ici représentées par la société anonyme Fiduciaire Eurolux ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 34.752, elle-même ici représentée par son mandataire Monsieur Régis LUX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- a.- Que la société anonyme "Luxworm", avec siège social à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145.629, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 873 du 23 avril 2009, et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis.
- b.- Que le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.
- c.- Que les comparantes sont les seules et uniques actionnaires de ladite société.
- d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparantes, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- e.- Que les actionnaires désignent comme liquidateur de la société VALERES Project Developments NV, préqualifiée ici représentée, mission qu'elle accepte par son mandataire.
- f.- Que la liquidatrice requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.
- g.- Que les comparantes sont investies de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
- h.- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par "EUROPEAN AUDIT S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 50.956) désigné "commissaire à la liquidation" par les actionnaires de la Société; lesquelles confirment l'exactitude du rapport du liquidateur,
- i.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- j.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- k.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.
- l.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158151/61.

(100182699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

#### **Euro Opera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 156.945.

#### — STATUTES

In the year two thousand and ten, on the 26<sup>th</sup> of November.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Eurolieum S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 78854,

here represented by Maître Patrick Chantrain, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

**Art. 2.** The object of the Company is:

1. the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the control, management, and/or development of such participations;
2. the acquisition of any real estate in any country;
3. the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument, which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Euro Opera S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schüttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) represented by one hundred twenty four (124) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be shareholders. The manager(s) are appointed and may be dismissed *ad nutum* by the sole shareholder of the Company.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with necessarily the signature of one category A and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume(s), by reason of its (their) position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it (them) in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, resolutions in writing signed unanimously by all shareholders on one original or on counterparts shall have the same effect as a shareholders resolution passed at a general shareholders' meeting. The text of the circular resolution to be passed shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

**Art. 18.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if any, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 19.** The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty-first of March 2011.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Eurolieum S.à.r.l., aforementioned, declared to subscribe the whole capital represented by one hundred twenty four shares (124) of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. set the number of managers at four and to appoint the following persons as managers:

##### *Category A managers:*

- Mrs. Denise Grant, Investment Officer, born on February 22<sup>nd</sup>, 1965, in Bristol, United Kingdom, with professional address at York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, United Kingdom;

- Mr. Christopher Morrish, Chartered Suveyor, born August 4<sup>th</sup>, 1959 in Ibadan, Nigeria, with professional address at York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, United Kingdom.

- Ms. Deanna Ong Aun Nee, Financial director, born on July 1<sup>st</sup> 1971, in Singapore, Singapore, with professional address at 168 Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapore, 068912 Singapore.

##### *Category B manager:*

- Mr. Michael Kidd, Chartered Accountant, born on April 18<sup>th</sup>, 1960, in Basingstoke, United Kingdom, with professional address at L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Set the address of the Company at L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,000.-.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

Eurolieum S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78854, représentée par Maître Patrick Chantrain, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après

la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est:

1. de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations;

2. l'acquisition de biens immobiliers dans tout pays;

3. de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "Euro Opera S.à.r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schüttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne doivent pas forcément être associés. Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués ad nutum par l'associé unique de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les résolutions par écrit signées à l'unanimité par tous les associés sur un ou plusieurs originaux produiront les mêmes effets qu'une résolution des associés prise lors d'une assemblée générale d'associés. Le texte des résolutions circulaires à prendre devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et adoption d'une résolution des actionnaires décidant le versement de dividende.

**Art. 18.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 19.** La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des associés devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou le seul associé, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et s'achève le trente et un mars 2011.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Eurolieum S.à r.l., prénommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à quatre et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

##### *Gérants de catégorie A:*

- Mme Denise Grant, Investment Officer, née le 22 février 1965 à Bristol, avec adresse professionnelle au York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni;

- M. Christopher Morrish, Chartered Surveyor, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigéria, avec adresse professionnelle au York House, 45 Seymour Street, Londres, W1H 7LX, Royaume-Uni.

- Mme Deanna Ong Aun Nee, directrice financière, née le 1<sup>er</sup> juillet 1971, à Singapour, Singapour, avec adresse professionnelle au 168 Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapour, 068912 Singapour.

##### *Gérant de catégorie B:*

- M. Michael Kidd, Chartered Accountant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social à L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à sa constitution sont estimées approximativement à € 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14737. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158004/311.

(100182371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

#### **Explor Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 14.653.

L'an deux mille dix.

Le onze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding EXPLOR HOLDING, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 14653, constituée en date du 6 décembre 1976, par-devant Maître André PROST, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C no 22 du 26 janvier 1977, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 5 juin 2000, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 828 du 11 novembre 2000.

Le capital social s'élève à trois cent soixante-quinze mille Euros (EUR 375.000,-) représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée I.L.L. Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B numéro 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Paul Emmanuel DE BECKER REMY, président du conseil d'administration, Monsieur Massimo RASCHELLA et Monsieur Jacques CLAEYS, et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent vingt-cinq Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT, Françoise HÜBSCH, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158029/67.

(100182200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**Eclat Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 63.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 novembre 2010.  
Référence de publication: 2010158012/10.  
(100182386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Elementae S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 102.278.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2010158014/11.  
(100182765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Elita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8149 Bridel, 38, Val des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 49.353.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2010158015/11.  
(100182559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Elita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8149 Bridel, 38, Val des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 49.353.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2010158016/11.  
(100182623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Eosint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 75.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010158017/11.  
(100182717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Eosint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 75.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010158018/11.

(100182718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Sinequanon S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 124.537.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises au siège social lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 octobre 2010 à 17.30 heures*

Les actionnaires ont pris la résolution suivante:

- Les actionnaires décident de renommer en tant que réviseur d'entreprise, la société BDO Audit, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570.

Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

*Pour Sinequanon S.C.A., SICAR*  
Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2010158579/21.

(100182243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Eurocity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 80.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2010158021/11.

(100182767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Foncière de Bagan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 147.698.

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mme Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du Directoire de Foncière de Bagan S.A. en vertu d'une procuration donnée en date du 16 novembre 2010 et en vertu des résolutions prises par le Directoire le 20 octobre 2010,

dont une copie desdits documents, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Foncière de Bagan S.A., société anonyme, ayant son siège social au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.698 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 septembre 2009, numéro 1799, dernièrement modifié par un acte passé devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 mars 2010, numéro 456.

II. La Société a un capital social émis de 3.953.400 EUR (trois millions neuf cent cinquante-trois mille quatre cents Euros) représenté par (i) 19.800 (dix-neuf mille huit cents) actions ordinaires et (ii) 19.734 (dix-neuf mille sept cent trente-quatre) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune;

III. Conformément à l'article 3.2 des statuts de la Société (les «Statuts»), le Directoire est autorisé jusqu'au 31 décembre 2012 et sous renouvellement annuel après cette date, à augmenter le capital social souscrit d'un montant allant jusqu'à 33.843.500 EUR (trente-trois millions huit cent quarante-trois mille cinq cents Euros).

IV. Le Directoire est autorisé à émettre des nouvelles actions dans les limites fixées par l'article 3.2 des Statuts. Le Directoire est en outre autorisé à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires concernant une telle émission d'actions. En vertu de l'autorisation donnée au Directoire conformément aux dispositions de l'article 3.2 des Statuts, et aux termes des résolutions prises en date du 20 octobre 2010, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de 778.700 EUR (sept cent soixante-dix-huit mille sept cents Euros) de façon à porter le capital de la Société de son montant actuel de 3.953.400 EUR (trois millions neuf cent cinquante-trois mille quatre cents Euros) à un montant de 4.732.100 EUR (quatre millions sept cent trente-deux mille cent Euros) par l'émission de 3.900 (trois mille neuf cents) actions ordinaires et de 3.887 (trois mille huit cent quatre-vingt-sept) actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) pour un prix de souscription globale de 778.700 EUR (sept cent soixante-dix-huit mille sept cents Euros), lesquelles ont toutes été entièrement souscrites comme suit:

- SCI RODUN, une société civile immobilière au capital de 1.000 Euros dont le siège social est sis au 4, rue Masseran, 75007 Paris et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le N° 512 310 400 («RODUN») souscrit à 2.400 (deux mille quatre cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 100 EUR (cent Euros) et de 2.392 (deux mille trois cent quatre-vingt-douze) actions privilégiées d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 234.11371 EUR (deux cent trente-quatre euros onze mille trois cent soixante-et-onze millièmes d'Euros) pour un montant global nominal de 479.200 EUR (quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cents Euros) et moyennant le paiement d'une prime d'émission de 320.800 EUR (trois cent vingt mille huit cents Euros) (le «Souscripteur I»), payées par un apport d'un montant de 800.000 EUR (huit cent mille Euros); et

- CHASSELAS FINANCE, une société anonyme au capital de 31.000 Euros dont le siège social est sis au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.626 («CHASSELAS FINANCE») souscrit à 1.500 (mille cinq cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune et de 1.495 (mille quatre cent quatre-vingt-quinze) actions privilégiées d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune à un prix unitaire de 234.11371 EUR (deux cent trente-quatre Euros onze mille trois cent soixante-et-onze millièmes d'Euros) pour un montant global nominal de 299.500 EUR (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Euros) et moyennant le paiement d'une prime d'émission de 200.500 EUR (deux cent mille cinq cents Euros) (le «Souscripteur II et ensemble avec le Souscripteur I, les «Souscripteurs»), payées par un apport d'un montant de 500.000 EUR (cinq cent mille Euros).

V. Le 20 octobre 2010, le Directoire a émis un nombre total de 3.900 (trois mille neuf cent) actions ordinaires et de 3.887 (trois mille huit cent quatre-vingt-sept) actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, souscrites par les Souscripteurs, ainsi que détaillé dans lesdites résolutions des membres du Directoire.

Preuve du paiement du montant total de 1.300.000 EUR (un million trois cent mille Euros) par les Souscripteurs à la Société a été apportée au notaire instrumentant.

VI. En conséquence de ce qui précède, le premier paragraphe de l'article 3.1 des Statuts est modifié comme suit:

« **Art. 3.1.** «Le capital social est fixé à quatre millions sept cent trente-deux mille cent EUROS (4.732.100.- EUR) représenté par (i) vingt-trois mille sept cents (23.700) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune (les actions ordinaires seront ci-après dénommées individuellement «Action Ordinaire» et collectivement «Actions Ordinaires») et (ii) vingt-trois mille six cent vingt-et-une (23.621) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune (les «MRPS» et/ou les «Actions Privilégiées», les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées étant dénommées individuellement «Action» et collectivement «Actions».)»

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ la somme de EUR 2.500.-

*Déclaration*

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52604. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158746/83.

(100182902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Eurocity 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 81.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010158022/11.

(100182766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Eurogest Benelux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.836.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2008 initialement déposé en date du 24/02/2010 sous la référence L100028019.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158023/10.

(100182402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Eurogest Benelux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.836.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 initialement déposé en date du 30/06/2009 sous la référence L090095036.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158024/10.

(100182403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Field Point I-A RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.586.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Havemeyer, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at State of Delaware is Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Anca Iusco, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 November 2010.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Field Point I-A RE 6, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 122586, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx on 6 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 February 2007 number 154, page 7367 (the “Company”)

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from “Field Point I-A RE 6” into “Field Point VI”.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of “Field Point VI”.

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about eight hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendzehn, den dreiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxembourg Großherzogtum Luxemburg,

**IST ERSCHIENEN:**

Havemeyer, LLC, eine limited liability company gegründet nach dem Recht des Staates Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Sitz in 80 Field Point Road, Greenwich, CT 06830, USA, (der „Alleinige Gesellschafter“),

hier vertreten durch Frau Anca Iusco, Juristin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 19. November 2010

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von Field Point I-A RE 6, einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 122586, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Henri Hellinckx am 6. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 9. Februar 2007, Nummer 154, Seite 7367 (die „Gesellschaft“).

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von “Field Point I-A RE 6” in “Field Point VI” zu ändern.

*Zweiter Beschluss*

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss, hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung “Field Point VI”.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa acht hundert Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene hat diese gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: A. IUSCO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 novembre 2010. Relation LAC/2010/52245. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158737/77.

(100182897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**Euroroll Hegelux Gmbh, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 103, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.823.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158025/9.

(100182557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Fibre Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.144.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158034/10.

(100182544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Fleurs Fr. Stemper Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 5, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.823.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158037/10.

(100182686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Lux GSCP 6 / GSOP Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.759.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1<sup>er</sup> Novembre 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Christophe Cahuzac comme gérant de la Société avec effet immédiat au 2 août 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 2 août 2010 de Nicole Götz, née à Brackenheim (Germany) le 4 juin 1967, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- La démission de Gerard Meijssen comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

- La nomination avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> novembre 2010 de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, Manager
- Michael FURTH, Manager
- Véronique MENARD, Manager
- Maxime NINO, Manager
- Fabrice HABLOT,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Maxime Nino  
*Gérant*

Référence de publication: 2010159261/25.

(100182763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Flours Fr. Stemper Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 5, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.823.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158038/10.

(100182724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Freileitungsbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 62.299.

AUSZUG

Es geht aus dem Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 9. März 2010 hervor dass:

- Herr Werner Wegermann tritt als Geschäftsführer der Gesellschaft Freileitungsbau aus
- Herr Olaf Wegermann, geboren am 07.12.1969 in Ränderoth (Deutschland), wohnhaft in 19, rue des Caves L-6718 Grevenmacher wird als alleiniger Geschäftsführer für unbegrenzte Zeit ernannt.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010158039/13.

(100182837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**GIOIA D.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.936.

Par acte sous seing privé du 18 novembre 2010, Monsieur David FERNANDES a cédé 10 parts sociales à Monsieur Dario RUSCIO.

Suite à cette cession, Monsieur Dario RUSCIO est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales du capital de la société GIOIA D.D. SARL et, par voie de conséquence, associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010158048/14.

(100182592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Lion/Gem Lux 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.354.

---

*Rachat d'actions propres*

En date du 9 novembre 2010, Lion/Gem Lux 1 S.A. a procédé au rachat d'une partie de ses propres actions, comme suit:

- 240 actions rachetables de catégorie A
- 6160 actions rachetables de catégorie B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg, conformément à l'article 49-8 (8) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Lion/Gem Lux 1 S.A.

Signature

Référence de publication: 2010158136/17.

(100182262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Gordon Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

GORDON FINANCE S..A

Signature

Référence de publication: 2010158049/12.

(100182796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**GTS Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158052/10.

(100182120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Granimar Holding A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANIMAR HOLDING A.G.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010158050/12.

(100182700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 26.707.800,10.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.379.

In the year two thousand and ten, the thirty-first day of October, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142.379 (the Company). The Company was incorporated on 9 October 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 2672 of 3 November 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 31 October 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of USD 72,931,490, with registered office at 21 rue Aldringen (second floor), L1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.380 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal given on 26 October 2010.

The proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 1,926,474,500 (one billion nine hundred twenty-six million four hundred seventy-four thousand five hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each and the 987,305,856 (nine hundred eighty-seven million three hundred five thousand eight hundred and fifty-six) preference shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(i) waiver of the convening notices;

(ii) amendment to article 5.11 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to permit the redemption of shares, including preference shares, in the share capital of the Company;

(iii) approval of the repurchase of the 987,305,856 (nine hundred eighty-seven million three hundred five thousand eight hundred and fifty-six) preference shares held by the Sole Shareholder (the Repurchased Shares) for an aggregate amount of USD 987,305,856 (nine hundred eighty-seven million three hundred five thousand eight hundred and fifty-six United States Dollars) (the Repurchase Price);

(iv) reduction of the share capital of the Company to bring the share capital from the amount of USD 29,137,803.56 (twenty-nine million one hundred thirty-seven thousand eight hundred and three United States Dollars and fifty-six Cents), represented by 1,926,474,500 (one billion nine hundred twenty-six million four hundred seventy-four thousand five hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each and 987,305,856 preference shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each to USD 19,264,745 (nineteen million two hundred sixty-four thousand seven hundred forty-five United States Dollars), represented by 1,926,474,500 (one billion nine hundred twenty-six million four hundred seventy-four thousand five hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each by way of cancellation of all the Repurchased Shares;

(v) increase of the share capital of the Company by an amount of USD 7,443,055.10 (seven million four hundred forty-three thousand fifty-five United States Dollars and ten Cents) by the creation and issue of 744,305,510 (seven hundred forty-four million three hundred five thousand five hundred and ten) ordinary shares of the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each, a share premium attached to each ordinary share of USD 75,995,728.90/744,305,510 (seventy-five million nine hundred ninety-five thousand seven hundred twenty-eight United States Dollars and ninety Cent divided by seven hundred forty-four million three hundred five thousand five hundred and ten), and an aggregate subscription price USD 83,438,784 (eighty-three million four hundred thirty-eight thousand seven hundred and eighty-four United States Dollars);

(vi) subscription and payment of the share capital increase specified under item (v) above by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of part of the Repurchase Price owed by the Company to the Sole Shareholder;

(vii) setting of the authorised capital of the Company in excess of the subscribed share capital at USD 61,420,348.75 (sixty-one million four hundred twenty thousand three hundred fortyeight United States Dollars and seventy-five Cents),

and granting to the sole manager of the Company, or the board of managers of the Company, as the case may be, the authority to issue shares and instruments convertible into or exchangeable for shares within the limits of the authorised capital;

(viii) subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the share capital reduction specified under item (iv), the share capital increase specified under item (v), and the amendment to the authorized share capital of the Company under item (vii);

(ix) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of repurchase of the Repurchased Shares and their subsequent cancellation in the share register of the Company; and

(x) miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.11 of the Articles in order to permit the redemption of shares in the share capital of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.11.** The Company shall have power to acquire shares, including preference shares, in its own capital provided that the company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares, including preference shares, held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14 of the articles of association".

*Third resolution*

The Meeting notes the terms of article 5.11 of the Articles, as amended pursuant to the second resolution above.

The Meeting acknowledges that the board of managers of the Company approved on 26 October 2010, subject to the approval of the Sole Shareholder by way of a shareholder resolution, the repurchase of the Repurchased Shares, i.e. the outstanding 987,305,856 (nine hundred eighty-seven million three hundred five thousand eight hundred and fifty-six) preference shares of the Company, each having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent), held by the Sole Shareholder for the Repurchase Price corresponding to an aggregate amount of USD 987,305,856 (nine hundred eighty-seven million three hundred five thousand eight hundred and fifty-six United States Dollars). The Meeting further acknowledges that a repurchase notice, in which are set out the terms and conditions of the repurchase of the Repurchased Shares, effective as of the approval of the repurchase of the Repurchased Shares by the Sole Shareholder by way of a shareholder resolution, has been signed by the Company and the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder further acknowledges that, on the basis of the interim accounts dated 31 October 2010, the Company has sufficient available distributable reserves (including share premium) and profits to proceed to the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price.

In the light of the foregoing, the Meeting therefore resolves (i) to approve the repurchase of the Repurchased Shares, i.e. all the 987,305,856 (nine hundred eighty-seven million three hundred five thousand eight hundred and fifty-six) preference shares held by the Sole Shareholder for the aggregate Repurchase Price, with immediate effect, and (ii) that the part of the Repurchase Price that does not correspond to the amount of the share capital reduction resulting from the cancellation of the Repurchased Shares (as per the fourth resolution below), i.e. USD 977,432,797.40 (nine hundred seventy-seven million four hundred thirty-two thousand seven hundred ninety-seven United States Dollars and forty Cents), shall be financed by the share premium of the Company, in the amount of USD 977,432,797.40 (nine hundred seventy-seven million four hundred thirty-two thousand seven hundred ninety-seven United States Dollars and forty Cents) and shall be booked accordingly in the Company's accounts.

*Fourth resolution*

The Meeting, pursuant to the repurchase of the Repurchased Shares under the third resolution above, resolves to hereby cancel the Repurchased Shares that were repurchased under the third resolution above. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of USD 9,873,058.56 (nine million eight hundred seventy-three thousand and fifty-eight United States Dollars and fifty-six Cent) and is brought from its present amount of USD 29,137,803.56 (twenty-nine million one hundred thirty-seven thousand eight hundred and three United States Dollars and fifty-six Cent) to USD 19,264,745 (nineteen million two hundred sixty-four thousand seven hundred forty-five United States Dollars) repre-

sented by 1,926,474,500 (one billion nine hundred twenty-six million four hundred seventy-four thousand five hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 7,443,055.10 (seven million four hundred forty-three thousand fifty-five United States Dollars and ten Cents), in order to bring the Company's share capital from its current amount of USD 19,264,745 (nineteen million two hundred sixty-four thousand seven hundred forty-five US Dollars) represented by 1,926,474,500 (one billion nine hundred twenty-six million four hundred seventy-four thousand five hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each, to an amount of USD 26,707,800.10 (twenty-six million seven hundred seven thousand eight hundred United States Dollars and ten Cents) by the creation and issue of the 744,305,510 (seven hundred forty-four million three hundred five thousand five hundred and ten) ordinary shares of the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each, and an aggregate subscription price of USD 83,438,784 (eighty-three million four hundred thirty-eight thousand seven hundred and eighty-four United States Dollars), and a share premium attached to each ordinary share of USD 75,995,728.90/744,305,510 (seventy-five million nine hundred ninety-five thousand seven hundred twenty-eight United States Dollars and ninety Cent divided by seven hundred forty-four million three hundred five thousand five hundred and ten) (the Newly Issued Shares).

*Sixth resolution*

The Meeting accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to:

(i) subscribe to all the Newly Issued Shares of the Company having an aggregate subscription value of USD 83,438,784 (eighty-three million four hundred thirty-eight thousand seven hundred and eightyfour United States Dollars); and

(ii) fully pay up the Newly Issued Shares by way of a contribution in kind (the Contribution) consisting of USD 83,438,784 (eighty-three million four hundred thirty-eight thousand seven hundred and eighty-four United States Dollars) of the Repurchase Price owed by the Company to the Sole Shareholder pursuant to the third resolution above, and having a value of USD 83,438,784 (eightythree million four hundred thirty-eight thousand seven hundred and eighty-four United States Dollars).

The Contribution is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 7,443,055.10 (seven million four hundred forty-three thousand fifty-five United States Dollars and ten Cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of USD 75,995,728.90 (seventy-five million nine hundred ninety-five thousand seven hundred twenty-eight United States Dollars and ninety Cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to modify the authorised share capital of the Company in order to set the authorised share capital in excess of the subscribed share capital, effective as of the date of the present Meeting, at an amount of USD 61,420,348.75 (sixty-one million four hundred twenty thousand three hundred forty-eight United States Dollars and seventy-five Cents), and thereby to authorise the board of managers to increase the subscribed share capital of the Company by up to USD 61,420,348.75 (sixty-one million four hundred twenty thousand three hundred forty-eight United States Dollars and seventy-five Cents), by way of the issuance of up to 6,142,034,875 (six billion one hundred forty-two million thirty-four thousand eight hundred seventy-five) shares in the Company having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each.

*Eighth resolution*

Pursuant to the above resolutions, the Meeting therefore resolves to amend article 5 so that it henceforth reads as follows:

" **5.1.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 26,707,800.10 (twenty-six million seven hundred seven thousand eight hundred US Dollars and ten Cents), represented by 2,670,780,010 (two billion six hundred seventy million seven hundred eighty thousand and ten) shares having a nominal value of USD 0.01 (one US Cent) each.

5.2. Without prejudice to article 5.3 below, the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendment to the articles of association, as prescribed under article 13 below.

5.3. The board of managers or as the case may be, the sole manager, is authorised to increase the share capital of the Company in excess of the subscribed share capital by up to USD 61,420,348.75 (sixty-one million four hundred twenty thousand three hundred forty-eight US Dollars and seventy-five Cents), by way of the issuance of up to 6,142,034,875 (six billion one hundred forty-two million thirty-four thousand eight hundred seventy-five) shares having a nominal value of USD 0.01 (one US Cent) each.

5.4. As a consequence, the board of managers or as the case may be, the sole manager is authorised and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new shares to be paid up in cash or by way of contribution of assets in kind, by incorporating any kind of reserves (including share premium) or profits, including profits carried forward or in any other manner, including the conversion of convertible bonds, or any other form of debt being able to be converted into equity, issued by the Company from time to time; and

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of the shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of subscription and payment of the shares;

5.5. The above mentioned authorisation will be valid for a period of five years from 31 October 2010 and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholder(s) as to the shares of the authorised capital which will not have been issued by the board of managers or as the case may be, the sole manager, before then.

5.6. Each time the board of managers or as the case may be, the sole manager, acts to render effective the increase of capital as authorised above, the present article of the articles of association shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed share capital, and after each increase of the share capital performed in the legally required form by the board of managers, or as the case may be, the sole manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

5.7. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares, held by it in its own share capital, shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14 of the articles of association"

#### *Ninth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer and employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of repurchase and cancellation of the Repurchased Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the Meeting and the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente-et-un octobre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.379 (la Société). La Société a été constituée le 9 octobre 2008 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 2672 du 3 novembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 octobre 2010 en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de USD 72.931.490, ayant son siège social au 21 rue Aldringen (deuxième étage), L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.380 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Robert Steinmetzer, avocat résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé le 26 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 1.926.474.500 (un milliard neuf cent vingt-six millions quatre cent soixante quatorze mille cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et les 987.305.856 (neuf cent quatre-vingt-sept millions trois cent cinq mille huit cent cinquante-six) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Modification de l'article 5.11 des statuts de la Société (les Statuts) afin de permettre le rachat de parts sociales du capital social de la Société, y inclus le rachat de parts sociales préférentielles;

(iii) Approbation du rachat des 987.305.856 (neuf cent quatre-vingt-sept millions trois cent cinq mille huit cent cinquante-six) parts sociales préférentielles détenues par l'Associé Unique (les Parts Rachetées) pour un montant total de USD 987.305.856 (neuf cent quatre-vingtsept millions trois cent cinq mille huit cent cinquante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Rachat);

(iv) Réduction du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de USD 29.137.803,56 (vingt-neuf millions cent trente-sept mille huit cent trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six centimes), représenté par 1.926.474.500 (un milliard neuf cent vingt-six millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et par 987.305.856 (neuf cent quatre-vingt-sept millions trois cent cinq mille huit cent cinquante-six) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 19.264.745 (dix-neuf millions deux cent soixante-quatre mille sept cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 1.926.474.500 (un milliard neuf cent vingt-six millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au moyen de l'annulation de toutes les Parts Rachetées;

(v) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 7.443.055,10 (sept millions quatre cent quarante-trois mille cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix centimes) au moyen de la création et de l'émission de 744.305.510 (sept cent quarante-quatre millions trois cent cinq mille cinq cent dix) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, une prime d'émission de USD 75.995.728,90/744.305.510 (soixante-quinze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix centimes divisés en sept cent quarante-quatre millions trois cent cinq mille cinq cent dix) liée à chaque part sociale ordinaire, et un prix de souscription total de USD 83.438.784 (quatre-vingt-trois millions quatre cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(vi) Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point (v) ci-dessus par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature équivalant à une partie du Prix de Rachat dû par la Société à l'Associé Unique;

(vii) Fixation du capital autorisé de la Société, qui est en plus du capital social souscrit de la Société, à un montant de USD 61.420.348,75 (soixante-et-un millions quatre cent vingt mille trois cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes), et autorisation au gérant unique de la Société ou au conseil de gérance de la Société, selon le cas, d'émettre des parts sociales et des instruments convertibles en, ou échangeables contre des parts sociales dans les limites du capital autorisé;

(viii) Modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la réduction de capital social mentionnée au point (iv), l'augmentation de capital mentionnée au point (v), et la modification du capital autorisé de la Société mentionnée au point (vii) ci-dessus;

(ix) Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, pour le compte de la Société, et sous sa seule signature, à l'inscription du rachat des Parts Rachetées et à leur annulation dans le registre de parts sociales de la Société; et

(x) Divers.

III. Que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.11 des Statuts afin de permettre le rachat de parts sociales dans le capital social de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.11.** La Société peut acquérir des parts sociales de son propre capital social, y compris des parts préférentielles, sous réserve qu'elle dispose de réserves distribuables et de fonds suffisants à cet effet.

L'acquisition et la cession par la Société de parts sociales, y compris de parts préférentielles, détenues dans son propre capital social, ne pourront être effectuées qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés (selon le cas) et dans les conditions fixées par ceux-ci. Les exigences de quorum et de majorité relatives aux modifications des statuts seront applicables conformément à l'article 14 des statuts".

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte des dispositions de l'article 5.11 des Statuts, tel que modifié en vertu de la deuxième résolution ci-dessus.

L'Assemblée reconnaît que le 26 octobre 2010, le conseil de gérance de la Société a, sous réserve de l'approbation de l'Associé Unique documentée sous forme d'une résolution d'associé, approuvé le rachat des Parts Rachetées, soit des 987.305.856 (neuf cent quatre-vingt-sept millions trois cent cinq mille huit cent cinquante-six) parts préférentielles restantes de la Société, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) détenues par l'Associé Unique, pour un Prix de Rachat correspondant à un montant total de USD 987.305.856 (neuf cent quatre-vingt-sept millions trois cent cinq mille huit cent cinquante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique). L'Assemblée prend également acte du fait que l'avis de rachat stipulant les conditions du rachat des Parts Rachetées, effectif à compter de l'approbation du rachat des Parts Rachetées par l'Associé Unique en vertu d'une résolution d'associé, a été signé par la Société et l'Associé Unique.

L'Associé Unique reconnaît en outre que, d'après les comptes annuels intérimaires au 31 octobre 2010, la Société dispose de réserves distribuables (y inclus la prime d'émission) et de bénéfices suffisants pour procéder au rachat des Parts Rachetées au Prix de Rachat.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée décide par conséquent (i) d'approuver, avec effet immédiat, le rachat des Parts Rachetées, soit des 987.305.856 (neuf cent quatre-vingt-sept millions trois cent cinq mille huit cent cinquante-six) parts préférentielles détenues par l'Associé Unique pour un montant total correspondant au Prix de Rachat, et (ii) que la partie du Prix de Rachat ne correspondant pas au montant de la réduction de capital résultant de l'annulation des Parts Rachetées (conformément à la quatrième résolution ci-dessous), soit USD 977.432.797,40 (neuf cent soixante-dix-sept millions quatre cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante centimes), sera financée par la prime d'émission de la Société, pour un montant de USD 977.432.797,40 (neuf cent soixante-dix-sept millions quatre cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante centimes), ce qui sera comptabilisé dans les comptes de la Société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence du rachat des Parts Rachetées en vertu de la troisième résolution ci-dessus, l'Assemblée décide d'annuler les Parts Rachetées. Ainsi, le capital social souscrit est réduit d'un montant de USD 9.873.058,56 (neuf millions huit cent soixante-treize mille cinquante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six centimes), pour être porté de son montant actuel de USD 29.137.803,56 (vingtneuf millions cent trente-sept mille huit cent trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six centimes) à un montant de USD 19.264.745 (dix-neuf millions deux cent soixante-quatre mille sept cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.926.474.500 (un milliard neuf cent vingt-six millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cents) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique).

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 7.443.055,10 (sept millions quatre cent quarante-trois mille cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix centimes), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 19.264.745 (dix-neuf millions deux cent soixante-quatre mille sept cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.926.474.500 (un milliard neuf cent vingt-six millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 26.707.800,10 (vingt-six millions sept cent sept mille huit cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix centimes) au moyen de la création et de l'émission de 744.305.510 (sept cent quarante-quatre millions trois cent cinq mille cinq cent dix) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, pour un prix de souscription total de USD 83.438.784 (quatre-vingt-trois millions quatre cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique), et une prime d'émission liée à chaque part ordinaire d'un montant de USD 75.995.728,90/744.305.510 (soixante-quinze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix centimes divisés par sept cent quarante-quatre millions trois cent cinq mille cinq cent dix) (les Nouvelles Parts Sociales).

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée accepte la souscription et la libération de l'augmentation de capital social selon les modalités suivantes:

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) souscrire à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales de la Société, ayant une valeur de souscription totale de USD 83.438.784 (quatre-vingt-trois millions quatre cent trente-huit mille sept cent quatrevingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique); et

(ii) libérer entièrement les Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature (l'Apport) consistant en un montant de USD 83.438.784 (quatre-vingt-trois millions quatre cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) prélevé sur le Prix de Rachat dû par la Société à l'Associé Unique en vertu de la troisième résolution ci-dessus, et ayant une valeur de USD 83.438.784 (quatre-vingt-trois millions quatre cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport sera attribué comme suit:

(i) un montant de USD 7.443.055,10 (sept millions quatre cent quarante-trois mille cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix centimes) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de USD 75.995.728,90 (soixante-quinze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix centimes) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Septième résolution*

Avec effet à la date des présentes, l'Assemblée décide de modifier le capital autorisé de la Société afin d'établir le capital autorisé, qui est en plus du capital social souscrit, au montant de USD 61.420.348,75 (soixante-et-un millions quatre cent vingt mille trois cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes), et autorise par les présentes le conseil de gérance de la Société à augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant pouvant s'élever jusqu'à USD 61.420.348,75 (soixante-et-un millions quatre cent vingt mille trois cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes), au moyen de l'émission d'un maximum de 6.142.034.875 (six milliards cent quarante-deux millions trente-quatre mille huit cent soixante-quinze) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

#### *Huitième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à un montant de USD 26.707.800,10 (vingt-six millions sept cent sept mille huit cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix centimes), représenté par 2.670.780.010 (deux milliards six cent soixante-dix millions sept cent quatre-vingt mille dix) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

5.2. Sous réserve des dispositions de l'article 5.3 ci-dessous, le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou diminué en vertu d'une décision de l'assemblée générale de l'associé/des associés délibérant comme en matière de modification des statuts, comme stipulé à l'article 13 ci-dessous.

5.3. Le conseil de gérance ou, selon le cas, le gérant unique, est autorisé à augmenter le capital social de la Société au-delà du capital social souscrit, pour un montant pouvant s'élever jusqu'à USD 61.420.348,75 (soixante-et-un millions quatre cent vingt mille trois cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes) au moyen de l'émission d'un nombre maximum de 6.142.034.875 (six milliards cent quarante-deux millions trente-quatre mille huit cent soixante-quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

5.4. Par conséquent, le conseil de gérance ou, selon le cas, le gérant unique, dispose du pouvoir et de l'autorisation de:

(a) mettre en œuvre une augmentation de capital social en émettant de nouvelles parts sociales payées par un versement en numéraire ou au moyen d'un apport en nature d'actifs, en incorporant tout type de réserves (y inclus la prime d'émission) ou les bénéfices, en ce compris les bénéfices reportés, ou de toute autre manière, y compris au moyen de la conversion d'obligations convertibles ou de toute autre forme de dette pouvant être convertie en capital, émises par la Société; et

(b) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives de parts sociales, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission ainsi que les conditions de souscription et de paiement des parts sociales.

5.5. L'autorisation ci-dessus sera valable pour une période de cinq ans à compter du 31 octobre 2010, et pourra être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé/des associés portant sur les parts sociales du capital autorisé non encore émises à cette date par le conseil de gérance ou, selon le cas, le gérant unique.

5.6. A chaque fois que le conseil de gérance ou, selon le cas, le gérant unique, prendra des mesures afin de rendre effective l'augmentation de capital social telle qu'autorisée ci-dessus, le présent article des statuts devra être modifié afin d'y refléter l'augmentation du capital social souscrit, et après chaque augmentation de capital social effectuée par le conseil de gérance ou, selon le cas, le gérant unique, dans le respect des modalités requises par la loi, le présent article sera adapté en conséquence.

5.7. La Société aura le pouvoir d'acquérir des parts sociales dans son propre capital social, à condition toutefois qu'elle dispose des réserves distribuables et des fonds suffisants à cet effet.

L'acquisition et la cession par la Société de parts sociales détenues dans son propre capital social, ne pourront être effectuées qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés (selon le cas) et dans les conditions fixées par ceux-ci. Les exigences de quorum et de majorité relatives aux modifications des statuts s'appliqueront conformément à l'article 14 des statuts".

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et d'accorder pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, pour le compte de la Société, et sous sa seule signature, à l'inscription du rachat des Parts Rachetées et à leur annulation dans le registre de parts sociales de la Société et de veiller à l'accomplissement de toutes formalités y relatives (y compris, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, l'Assemblée a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Steinmetzer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010158938/420.

(100182921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

---

**H.P.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.677.

Les comptes au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010158056/13.

(100182872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Infor Lux Finance Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.070.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158099/10.

(100182355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Venture & Capital Holding Inc., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.412.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 10h00 le 29 Juin 2010*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- Mme Anique Bourkel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Michel Bourkel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Alexandre Vancheri, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

*administrateurs-délégués:*

- Mme Anique Bourkel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Michel Bourkel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

*commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallisellen Zurich
- qui tous acceptent, pour l'exercice 2010 et jusqu'à l'assemblée générale à être tenue en 2011.

Référence de publication: 2010158594/21.

(100182290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, Parc d'Activités, Am Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 40.765.

*Laut den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A. vom 8. November 2010 ist Folgendes beschlossen worden:*

Der bisherige Wirtschaftsprüfer H.R.T. Révision SA wird abberufen.

Zum neuen Wirtschaftsprüfer wird bestellt:

BDO AUDIT, Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

RCB 147570

Das Mandat hat Gültigkeit bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Capellen, den 8. November 2010.

IDS SCHEER CENTRAL AND EASTERN EUROPE S.A.

Référence de publication: 2010158102/18.

(100182666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**Lion/Big Catch Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Lion/Gem Luxembourg 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.339.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Lion Capital (Guernsey) III Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Island of Guernsey registered with HM Greffier, The Greffe, Royal Court House, St Peter Port, Guernsey under number 52334 having its registered office at Second Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, given under private seal, on October 29<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Lion/Gem Luxembourg 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140339, and whose registered office is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 July 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1967 page 94382 on August 12<sup>th</sup>, 2008. The articles of association have not been amended.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, then passed the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder hereby resolves to change the denomination of the Company from "Lion/Gem Luxembourg 1 S.à r.l." into "Lion/Big Catch Luxembourg 1 S.à r.l."

*Second resolution*

Following the resolution here above, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Lion/Big Catch Luxembourg 1 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

*Third resolution*

The sole shareholder further resolves to change the financial year of the Company so that the financial year which started on 1 October 2010 shall end on 31 December 2010. The subsequent financial years shall then begin on the 1<sup>st</sup> of January and end on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

*Fourth resolution*

Following the resolution here above, the sole shareholder resolves to amend the articles 19 and 20 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

**Art. 19.** The Company's financial year commences on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December. "

**Art. 20.** Each year on 31<sup>st</sup> December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

Lion Capital (Guernsey) III Limited, une société constituée et existant selon les lois de l'île de Guernsey, immatriculée au HM Greffier, The Greffe, Royal Court House, St Peter Port, Guernsey sous le numéro 52334, avec siège social au deuxième étage, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 29 octobre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Lion/Gem Luxembourg 1 S. à r.l." (ciaprès la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140339, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1967, page 94382 du 12 août 2008. Les statuts n'ont pas changé depuis la constitution.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de Lion/Gem Luxembourg 1 S. à r.l. en Lion/Big Catch Luxembourg 1 S. à r.l.

*Deuxième résolution*

Suite à la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Lion/Big Catch Luxembourg 1 S. à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier la date de l'année sociale de la Société de sorte que celle qui a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2010 se terminera le 31 décembre 2010. Les années sociales suivantes commenceront le 1<sup>er</sup> janvier et finiront le 31 décembre de la même année.

*Quatrième résolution*

Suite à la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier les articles 19 et 20 des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.»

« **Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010158137/106.

(100182161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**Infor Lux Finance Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.070.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158100/10.

(100182356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**Imalo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158103/10.

(100182826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Immo-Ardenne s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9676 Noertrange, 17, Op der Hekt.

R.C.S. Luxembourg B 94.664.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158104/10.

(100182345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Immo-Marnach Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.780.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158105/10.

(100182323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Immobilier de l'Ouest, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.386.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DE L'OUEST

Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010158106/13.

(100182684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**J.P.Morgan Multi-Manager Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.038.

*Extrait des résolutions prises par le liquidateur de la Société*

Le liquidateur de la Société a décidé de transférer, avec effet au 22 novembre 2010, le siège social de la Société de son adresse actuelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158118/11.

(100182148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Inluxa Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 131.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 29 novembre 2010.  
Référence de publication: 2010158109/10.  
(100182836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**Investitre S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158113/10.  
(100182709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**Investitre S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010158114/10.  
(100182874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**Jamand International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6182 Gonderange, 14, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 137.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 29 novembre 2010.  
Référence de publication: 2010158120/10.  
(100182132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**Cregstar Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 909.690,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 155.736.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of November,  
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

Cregstar Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.088, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") and holding all the seventeen thousand (17,000) shares of the Company,

hereby represented by Sophie FERREIRA, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

In its capacity as Sole Shareholder of Cregstar Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.736, incorporated under the Luxembourg law by a deed drawn up on 27 September 2010 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2387 page 114534 dated 6 November 2010, and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since (the "Company"),

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 16 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create the following new two classes of shares in the share capital of the Company, with rights and obligations as set forth in the Articles:

- (a) new class A shares (the "Class A Shares"), and
  - (b) new class B shares (the "Class B Shares"),
- with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the existing seventeen thousand (17,000) shares into (i) eight thousand five hundred (8,500) Class A Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) eight thousand five hundred (8,500) Class B Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety United States Dollar (USD 892,690.-) in order to raise it from its current amount of seventeen thousand United States Dollar (USD 17,000.-) to nine hundred nine thousand six hundred ninety United States Dollar (USD 909,690.-) by creating and issuing (i) four hundred forty-six thousand three hundred forty-five (446,345) new Class A Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) four hundred forty-six thousand three hundred forty-five (446,345) new Class B Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having all the same rights and obligations as the existing shares of the Company (collectively referred to as the "New Shares"), to be fully subscribed and paid-up by a contribution in cash.

*Subscription and Payment:*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all of the eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety (892,690) New Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each issued by the Company at par and to fully pay the New Shares up by way of a contribution in cash for an amount of eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety United States Dollar (USD 892,690.-).

Proof that the amount of eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety United States Dollar (USD 892,690.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at nine hundred nine thousand six hundred ninety United States Dollar (USD 909,690.-) represented by:

- (a) four hundred fifty-four thousand eight hundred forty-five (454,845) class A shares (the "Class A Shares"), and
  - (b) four hundred fifty-four thousand eight hundred forty-five (454,845) class B shares (the "Class B Shares"),
- with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each. Subject as provided in Article 18, the Class A Shares and the Class B Shares will rank equally.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Subject as provided in Article 18, each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

*Fifth resolution*

For the purpose of the above-restated article 5 of the Articles, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 18 of the Articles in relation to the distribution of profits, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 18.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

Subject to the provisions of Luxembourg law and these articles of incorporation, the Company may by resolution of the partner(s) on the recommendation of the managers declare dividends in accordance with the respective rights of the partners.

The managers may decide to pay interim dividends to the partner(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law or these articles of incorporation and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder (s).

Any distribution or payment by the Company in respect of the shares (including any dividend and any distribution or payment on a redemption or cancellation of shares and any payment on a liquidation or dissolution of the Company) shall be distributed as follows:

- (a) any Income Distribution shall be distributed to the holders of the Class A Shares, pro rata;
- (b) any Equity Distribution shall be distributed to the holders of the Class B Shares, pro rata.

"Equity Distribution" means a distribution or payment which is sourced from all income, proceeds or receipts of the Company which would have been treated as taxable to the Company under UK capital gains principles (ignoring the availability of any specific relief from taxation under such principles) if the Company had been a UK tax resident individual (a "Capital Gain") less the Company's costs, charges, expenses and disbursements including in respect of taxation which are attributable to Capital Gains (determined, to the extent necessary, on a just and reasonable basis).

"Income Distribution" means any distribution or payment other than an Equity Distribution."

#### *Sixth resolution*

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder decides to amend and restate article 19 of the Articles in relation to the dissolution or liquidation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 19.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in accordance with article 18."

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred and fifty Euro (EUR 2,350.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre,

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

#### **A COMPARU**

Cregstar Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.088, étant l'associé unique de la Société ("Associé Unique") et détenant toutes les dix-sept mille (17.000) parts sociales de la Société,

ici représentée par Sophie FERREIRA, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

En sa qualité d'Associé Unique de Cregstar Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.736, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte du notaire instrumentant en date du 27 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2387 page 114534 daté du 6 novembre 2010 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis (la "Société"),

Adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 16 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer les deux nouvelles classes de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations énoncés dans les Statuts:

- (a) des nouvelles parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), et
  - (b) des nouvelles parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les dix-sept mille (17.000) parts sociales existantes en (i) huit mille cinq cents (8.500) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD) chacune et (ii) huit mille cinq cents (8.500) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix Dollar Américain (892.690,- USD) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille Dollar Américain (17.000,- USD) à neuf cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix Dollar Américain (909.690,- USD) par la création et l'émission de (i) quatre cent quarante-six mille trois cent quarante-cinq (446,345) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD) chacune et (ii) quatre cent quarante-six mille trois cent quarante-cinq (446,345) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (collectivement désignées les "Nouvelles Parts Sociales"), devant être entièrement souscrites et libérées par un apport en numéraire.

#### *Souscription et Libération:*

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-avant, déclare souscrire à toutes les huit cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix (892.690) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD) chacune émises par la Société au pair et payer les Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de huit cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix Dollar Américain (892.690,- USD).

La preuve que le montant de huit cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix Dollar Américain (892.690,- USD) relatif à cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au notaire instrumentant, lequel accuse expressément réception de la preuve du paiement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions susmentionnées, l'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix Dollar Américain (909.690,- USD) représenté par:

- (a) quatre cent cinquante-quatre mille huit cent quarante-cinq (454.845) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), et
- (b) quatre cent cinquante-quatre mille huit cent quarante-cinq (454.845) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),

d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD) chacune. Sous réserve des dispositions de l'article 18, les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B auront le même rang.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 18, chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes."

#### *Cinquième résolution*

Pour les besoins de l'article 5 des Statuts modifié ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 18 des Statuts de la Société relatif à la distribution de bénéfices, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 18.** Chaque année, à la date du dernier jour du mois de décembre, un inventaire des actifs et passifs de la Société sera établi, ainsi qu'un compte de pertes et profits.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de toutes dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint un dixième du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise et des présents statuts, la Société peut, par résolution du ou des associé(s), sur recommandation des gérants, déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des associés.

Le gérants peuvent décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la loi luxembourgeoise ou des présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des associé(s) concerné(s).

Toute distribution ou paiement par la Société eu égard aux parts sociales (y compris tout dividende et toute distribution ou paiement en relation avec un rachat ou une annulation d'e parts sociales et tout paiement en relation avec la liquidation ou dissolution de la Société) sera distribué de la manière suivant:

- a) toute Distribution de Revenus sera distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, au pro rata;
- b) toute Distribution de Fonds Propres sera distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, au pro rata.

"Distribution de Fonds Propres" désigne une distribution ou un paiement qui provient de tous revenus, produits ou recettes de la Société qui auraient été traités comme imposables à la Société en vertu des principes UK de gains en capital (nonobstant la possibilité de toute exonération fiscale spécifique en vertu de ces principes) si la Société avait été une entité résidente fiscale UK (un "Gain en Capital") diminué des coûts, frais, dépenses et débours de la Société y compris ceux relatifs à l'imposition qui sont imputables aux Gains en Capital (déterminés, dans la mesure nécessaire, suivant une base juste et raisonnable).

"Distribution de Revenus" signifie toute distribution ou paiement autre qu'une Distribution en Capital."

#### *Sixième résolution*

Pour les besoins des résolutions susmentionnées, l'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 19 des Statuts relatif à la dissolution et à la liquidation de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des passifs de la Société.

Le solde, après réalisation des actifs et paiement des passifs, sera partagé entre les associés conformément à l'article 18."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille trois cent cinquante Euro (EUR 2.350,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de la même comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. FERREIRA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2010. LAC/2010/51537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157970/234.

(100182183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Marni Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.458.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010158158/9.

(100182904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**JAS Worldwide, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.752.044,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.671.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158121/11.

(100182380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**JMW Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 89.708.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 octobre 2010*

*Première résolution*

L'associé unique accepte la démission de Daniel ADAM de son poste de gérant de la Société avec effet au 18 octobre 2010.

*Seconde résolution*

L'associé unique nomme Sandra ANSAY, née le 13 août 1974 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 18 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010158122/18.

(100182660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Premicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place J.F. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 86.412.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010158193/11.

(100182769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---